

Portugal : statistiques de l'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 16 mars 2008

Les autorités sanitaires portugaises ont [décidé](#) de mettre en place un suivi des complications consécutives à tous les avortements, spontanés, légaux et illégaux, en vue d'une étude analytique anonyme à l'échelle nationale.

Cette décision a été prise début mars alors que l'on avait constaté que, malgré la légalisation de l'avortement entrée en vigueur en juillet dernier, nombre d'avortements demeurent clandestins, même si ce chiffre est marginal. Mais comme certains de ces actes sont liés à la honte, au dépassement des délais parfois liés aux ratés de la pilule abortive, au manque de moyens, ou au refus de respecter le délai de trois jours de réflexion imposé par la loi, le Planning familial portugais milite déjà pour un accès plus « digne » à l'avortement légal...

Au bout de six mois de légalité, quelque 6 000 « IVG » ont été pratiquées dans les conditions fixées par la loi, soit « une par heure », constate le porte-parole de l'association Juntos Pela Vida (Ensemble pour la vie), Antonio Pinheiro Torres. 12 % des naissances...

Pour tragique qu'il soit, ce chiffre reste bien en deçà de celui qui fut avancé pour justifier la dépénalisation de l'avortement par le lobby pro-mort : celui-i revendiqua au moins 20 000 avortements clandestins par an. Le Directeur général de la santé, Francisco George, observe que les données actuelles sont « positives », puisqu'elles sont en deçà de ce qui était attendu. Et de préciser : « **On reconnaît maintenant que le problème de l'interruption chez les jeunes adolescentes est moins important que ce que l'on craignait au départ. Tout indique que nous nous trouvons devant un problème qui n'a pas la dimension que nous pourrions avoir imaginée.** »

Pour dire les choses plus clairement : on a menti. En exagérant les chiffres pour frapper l'opinion.

A quoi il faut ajouter que toutes les femmes qui ont avorté dans le cadre légal depuis juillet 2007 ne l'auraient sans doute pas fait si le geste n'avait pas été « justifié » par la loi et par l'intense campagne pro-avortement qui a précédé le référendum de l'an dernier. Le chiffre réel des avortements clandestins se situait certainement en deçà, et bien en deçà des 12 000 interventions légales annuelles sur lesquelles on table aujourd'hui.

Source : [ici](#).